



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VERSAILLES

DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE,
DU FONCIER ET DE L'HABITAT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du PLU de la commune de Versailles

Par arrêté numéro N°A.2023/2273 du 24 novembre 2023, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Versailles, portant sur :

- la création d'un emplacement réservé sur les parcelles cadastrées BL 13 et BL 14 situées 11-15 rue Ploix ; cet emplacement réservé a pour vocation de créer des équipements sportifs, ludiques et aménagements paysagers afin de compenser les activités du stade Chantiers et des espaces verts qui l'entourent pendant la durée des travaux de l'ouvrage annexe n° 24 de la ligne 18 du Grand Paris Express reliant la gare de Versailles Chantiers à l'aéroport d'Orly, et à l'issue de ceux-ci.

Durée de l'enquête : 17 jours consécutifs, **du mardi 16 janvier 2024 à 9h00 au jeudi 1^{er} février 2024 à 17h00.**

Commissaire enquêteur : **Monsieur Alain RISPAL**, Cadre supérieur.

Lieu de l'enquête : Durant toute la durée de l'enquête, à l'exception des dimanches, jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier, mais aussi sur une tablette numérique mise à disposition, à la Mairie de Versailles, Hôtel de Ville, Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture, du Foncier et de l'Habitat, **4 avenue de Paris, 78000 Versailles** :

- **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**
- **le samedi de 9h00 à 11h30.**

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site dédié à l'adresse suivante : **<https://www.registre-numerique.fr/modification-2-plu-de-versailles>**

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de Versailles,
- par voie postale, au siège de l'enquête publique, à la Mairie de Versailles, à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur - projet de modification du PLU de la commune de Versailles - Mairie de Versailles, Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture, du Foncier et de l'Habitat, **4 avenue de Paris, 78000 Versailles** »,
- par voie électronique à l'adresse suivante : **modification-2-plu-de-versailles@mail.registre-numerique.fr**
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : **<https://www.registre-numerique.fr/modification-2-plu-de-versailles>** mis à disposition du public.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences sont consultables à la Mairie de Versailles, et à l'adresse suivante : **<https://www.registre-numerique.fr/modification-2-plu-de-versailles>**. Le registre numérique sera mis à jour directement à chaque consignation d'observation.

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations et propositions écrites et orales, à la Mairie de Versailles, **4 avenue de Paris, 78000 Versailles** :

- **le mardi 16 janvier 2024 de 9h00 à 12 h00**
- **le jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 17h00**
- **le jeudi 1^{er} février 2024 de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Versailles, à Direction de l'Urbanisme, aux heures habituelles d'ouverture du public. Ils seront également consultables sur le site internet de la Ville de Versailles dans la rubrique « enquêtes publiques » du volet « Urbanisme, architecture, foncier ». L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.